



TRAVAILLEURS  
EN ÉDUCATION  
DU SCFP

# LE POUVOIR DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

le 26 mars 2020

BULLETIN  
MISE À JOUR  
DU CSCSO

Chers membres du secteur de l'éducation du SCFP en Ontario :

Nous avons plusieurs mises à jour à vous communiquer depuis notre dernier vidéo en direct Facebook :

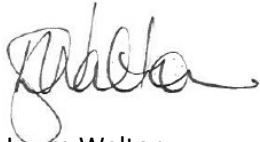
- Lundi le 23 mars nous avons rencontré le sous-ministre et le sous-ministre adjoint du Ministère de l'Éducation.
  - a. Nous leur avons demandé l'assurance que les travailleurs de l'éducation du SCFP continueront de recevoir leur salaire pour la durée de la fermeture des écoles. Ils nous ont assurés que les conseils scolaires respecteront les conventions collectives et que les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) n'ont pas été modifiées. Cela signifie que le financement des conseils scolaire demeure inchangé.
  - b. À la suite de la rencontre et en tenant compte du besoin des garanties écrites, nous avons demandé une assurance officielle du Ministère.
  - c. Tant que nous recevons nos salaires, nos avantages sociaux resteront en vigueur.
  - d. Le Ministère n'a donné aucune indication si la fermeture des écoles se prolongera au-delà du 6 avril.
- Nous avons exprimé au Ministère nos inquiétudes quant à l'apprentissage en ligne, tant en ce qui concerne l'iniquité entre les étudiants et en mesure du soutien qu'offrent nos membres.
- Nous avons défendu les intérêts des sections locales qui sont confrontées à des défis uniques, tels que l'utilisation communautaire des écoles, la manière de garantir la protection de notre travail et la sécurité de nos membres.
- Nous avons maintenant des réunions régulières avec les autres syndicats qui représentent des travailleurs de l'éducation.

.../2

- Le 30 mars le CSCSO rencontrera le Conseil des associations de conseillers scolaires (CACS) et le Ministère. À l'ordre du jour seront les disputes centrales, la répartition centrale-locale et une lettre d'entente qu'on leur propose pour protéger les droits et les salaires des travailleurs de l'éducation du SCFP par rapport à la pandémie COVID-19.
- Il est important de se rappeler que nous travaillons essentiellement à domicile pour la durée de la fermeture des écoles. L'employeur peut nous demander de nous présenter au travail ou il peut nous assigner des tâches à accomplir comme si nous étions au travail. Si cela se produit, veuillez contacter le comité exécutif de votre section locale pour obtenir des conseils. Le CSCSO pourrait aussi offrir du soutien.

**À venir :** Analyse de la mise à jour économique et financière du gouvernement Ford annoncé le 25 mars.

En toute solidarité!



Laura Walton  
Présidente du CSCSO

Courriel : [lwalton@cscso.ca](mailto:lwalton@cscso.ca)

MU : nz/sepb491